

Des centaines de milliers de Roumains manifestent contre la corruption de leurs dirigeants

PAR JEAN-ARNAULT DÉRENS ET FLORENTIN CASSONNET
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 3 FÉVRIER 2017



Une manifestante porte une pancarte où est inscrit le mot « Lâches », à Bucarest, le 31 janvier. © Reuters

Chaque soir, ils sont plus nombreux à dénoncer la corruption. Jeudi, ils étaient 100 000 à Bucarest, 30 000 à Cluj, 15 000 à Timișoara... Jamais le pays n'a connu une telle mobilisation depuis 1989. En promulguant des réformes organisant amnistie et grâce d'élus condamnés, le gouvernement n'a fait que renforcer cette mobilisation.

Bucarest (Roumanie), correspondance.— Ils étaient 200 à peine quand tout a commencé, mercredi 11 janvier sur la place de l'Université, à Bucarest. Les seuls à s'être remis de la gueule de bois causée par la large victoire du Parti social-démocrate (PSD) aux élections législatives du 11 décembre. Celui qui les a décidés à braver l'hiver roumain, c'est Victor Ciorbea, l'Avocat du peuple, sorte d'équivalent du Défenseur des droits en France (*lire ici*), chargé de défendre les droits et les libertés des citoyens. Or Victor Ciorbea venait d'annoncer qu'il allait contester devant la Cour constitutionnelle la loi interdisant à toute personne condamnée par la justice d'occuper un poste ministériel...

Cette annonce aurait pu sembler dérisoire si l'État de droit roumain ne tenait pas qu'à un fil, celui de ses institutions judiciaires. L'Avocat du peuple prenait là une position en contradiction totale avec sa propre jurisprudence, au moment même où le PSD revenait au pouvoir après un an de « gouvernement d'experts ». En effet, le PSD, premier parti de Roumanie depuis la chute de Ceausescu, est aussi la formation qui abrite le plus d'élus condamnés ou poursuivis par la justice

— à commencer par l'ancien premier ministre Victor Ponta et celui qui lui a succédé à la tête du parti, Liviu Dragnea. Bien que son parti ait largement dominé le scrutin du 11 décembre, avec 45 % des suffrages, Liviu Dragnea n'a donc pu accéder au poste de premier ministre. Il a envoyé à sa place Sorin Grindeanu, un « bon petit soldat » du PSD.



Une manifestante porte une pancarte où est inscrit le mot « Lâches », à Bucarest, le 31 janvier. © Reuters

À peine formé, le nouveau gouvernement PSD élaborait en secret deux projets d'ordonnance « de grâce et d'amnistie » qu'il comptait faire passer en douce au conseil des ministres du mercredi 18 janvier. La veille, les rares médias indépendants du pays s'en faisaient l'écho. De ce fait, le mercredi matin, Klaus Iohannis, le président conservateur élu en 2014, s'invite au conseil des ministres, prérogative qu'il n'avait jamais utilisée depuis sa prise de fonctions. Il fait promettre au premier ministre Grindeanu de ne pas mettre les ordonnances à l'ordre du jour et au ministre de la justice Florin Iordache de les rendre publiques afin qu'elles puissent être examinées par les institutions compétentes.

Ainsi les Roumains découvrent-ils le « projet d'ordonnance d'urgence de modification du code pénal et du code de procédure pénale » ainsi que le « projet d'ordonnance d'urgence pour la grâce de certaines personnes ». Ce dernier propose la grâce totale pour les condamnations inférieures à cinq ans de prison, pour certaines peines de prison avec sursis et pour les condamnations à payer des amendes ; une grâce partielle pour les détenus de plus de 60 ans, pour les femmes enceintes, pour ceux qui ont à charge des enfants de moins de cinq ans et pour les malades en phase terminale, quel que soit le motif de leur condamnation...

Le soir, 4 000 Roumains se rassemblent place Victoriei, face au siège du gouvernement. L'appel a été lancé par Florin Bădiș, l'un des animateurs de la page Facebook *Corupția ucide* (« la corruption tue »), une page créée à la suite de l'incendie d'une discothèque, le 30 octobre 2015, où 64 personnes étaient mortes brûlées vives, asphyxiées, ou bien encore après avoir contracté une bactérie dans certains hôpitaux de la capitale. C'est justement le scandale énorme provoqué par ce drame qui avait contraint le premier ministre Victor Ponta à la démission.

La gronde s'est amplifiée le reste de la semaine et le dimanche 22 janvier, ce sont 25 000 personnes qui marchent de la place de l'Université à la place Victoriei, dont le président Iohannis, vêtu d'un blouson rouge, qui endosse pour l'occasion le rôle de chef de l'opposition. « *Nous devons décider quel genre de nation nous voulons être*, dit-il alors. *Je veux des représentants politiques intègres, une nation menée par des hommes politiques compétents. Pour atteindre cet objectif, aucun prix à payer ne sera trop grand.* »

Liviu Dragnea, resté chef tout-puissant du PSD, compare les manifestations aux « *minériades* », ce triste épisode au cours duquel le président Iliescu a fait appel en 1990 à des mineurs pour réprimer dans la violence des manifestations d'opposition. Les chaînes de télévision proches du PSD alimentent un tourbillon de fausses informations, allant même jusqu'à soutenir que « *les gens auraient touché de l'argent pour aller manifester, 100 lei par adulte, 50 lei par enfant, 30 lei par chien...* ».

Le dimanche suivant, 100 000 Roumains descendent dans les rues du pays. Ils chantent « *PSD, ciurma roșie* » (« *PSD, peste rouge* »), « *Dragnea, ne t'inquiète pas, toi aussi on attend ton livre* » (en référence aux détenus qui sont encouragés à écrire un livre en prison pour bénéficier d'une réduction de peine) et « *Laura, nu uita, noi suntem de partea ta* » (« *Laura, n'oublie pas, nous sommes de ton côté* »), en soutien à Laura Codrușă Kövesi, la procureure en chef de la Direction nationale anticorruption (DNA) et figure populaire qui a commencé à secouer le cocotier de la corruption dès sa prise de fonctions en 2013.

Des dizaines d'élus condamnés ou poursuivis

Toutes les institutions judiciaires ont rendu un avis négatif aux projets d'ordonnance et l'Union européenne a mis en garde la Roumanie. Les dirigeants du PSD l'ignorent et le coup de force a lieu dans la nuit du mardi 31 janvier au mercredi 1^{er} février : le gouvernement fait passer l'ordonnance d'urgence de modification du code pénal et du code de procédure pénale, et renvoie le projet d'ordonnance de grâce au Parlement pour en faire un projet de loi.

Le soir même, la place Victoriei se remplit d'une foule en colère. Le portail du palais Victoria est secoué et toutes les entrées du bâtiment sont condamnées, bloquant ses occupants à l'intérieur une bonne partie de la nuit. À 1 heure du matin, l'ordonnance est publiée au *Journal officiel*. Un vent de révolte peu commun pour la Roumanie souffle dans la nuit.



Le président Klaus Iohannis, élu le 16 novembre 2014. © Reuters

Mercredi matin, le président Iohannis saisit la Cour constitutionnelle pour « *conflit entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire* ». Le soir, près de 300 000 Roumains manifestent dans toutes les villes du pays – du jamais vu depuis la révolution de 1989. Les rassemblements se déroulent dans une ambiance bon enfant. Vers 23 heures, de supposés supporters de foot « ultras » commencent à lancer des fumigènes sur les forces de l'ordre. La gendarmerie charge... Plusieurs indices laissent penser que l'intervention de ces ultras a été planifiée : certains de leurs chefs sont affiliés au PSD, le parti a déjà fait appel à leurs services lors de meetings et les services de renseignement (SRI) avaient prévenu des risques. Mais l'engrenage de la violence ne prend pas.

Jeudi, les démissions tombent, au sein du gouvernement et du PSD. La plus notable est celle d'Aurelia Cristea, ancienne ministre du dialogue social. « *Les ordonnances ont été passées pour sauver*

Liviu Dragnea de ses problèmes avec la justice, mais aussi d'autres parlementaires qui ont commis des abus de fonction. [...] Je ne peux pas me réveiller le matin avec l'idée que je suis membre d'un parti dirigé par un gang de délinquants », s'exclame-t-elle. « Depuis que Liviu Dragnea a pris la direction du parti, c'est une dictature que je n'avais pas vue au PSD depuis 20 ans. [...] Aujourd'hui, tous ceux qui osent parler franchement sont écartés. »

Le PSD semble se fissurer, mais pas la détermination de Liviu Dragnea qui confirme, au cours d'une conférence de presse commune avec le premier ministre Grindeanu, que l'ordonnance ne sera pas abrogée. Pour mesurer la « bonne foi » du gouvernement, il faut revenir au « *mar#ea neagr#* » (« *mardi noir* ») du 10 décembre 2013. Ce jour-là, la majorité PSD, encore elle, a passé au parlement roumain un projet de loi qui accordait aux élus, députés et membres du gouvernement une « super-immunité » les protégeant des enquêtes de la Direction nationale anticorruption (DNA). Il a fallu que des milliers de Roumains sortent dans la rue « *recupérer [leur] démocratie* », comme le disait leur slogan, pour que le projet de loi soit retiré.

Aujourd'hui, il s'agit du même objectif : blanchir des responsables politiques qui ont exercé le pouvoir quasi continuellement depuis la révolution de 1989 et qui se retrouvent dans le collimateur de la justice roumaine. Liviu Dragnea a été condamné par la Haute cour de cassation et de justice à deux ans de prison avec

sursis en 2016 pour des fraudes électorales. Il est toujours mis en examen pour « incitation à l'abus de fonction », accusé d'avoir embauché deux proches en toute illégalité. Son procès devait se tenir mardi 31 janvier, mais a été reporté.

Le chef du PSD n'est pas un cas isolé. Ils sont des dizaines – ministres, parlementaires, maires, barons locaux, en prison ou en liberté, condamnés ou sous le coup de poursuites – et c'est fort de cette solidarité quasi mafieuse que Liviu Dragnea et le gouvernement de Sorin Grindeanu jouent le tout pour le tout.

En face, les manifestants ne sont pas prêts à abandonner. Certes, tous les Roumains ne sont pas dans la rue. Dans ce pays qui demeure l'un des plus pauvres de l'Union européenne, ce sont les catégories sociales les mieux intégrées, les plus instruites qui ont commencé à manifester, quand le PSD conserve toujours le soutien d'une base populaire tenue en bonne part par des réseaux clientélistes.

Cependant, beaucoup de Roumains qui n'avaient jamais encore manifesté descendent dans la rue, pas seulement à Bucarest ou dans les grandes métropoles régionales mais aussi dans des dizaines de villes moyennes ou petites. Beaucoup disent leur « *fierté* » de voir tout le pays se mobiliser contre la corruption de ses dirigeants. D'ailleurs, sous la pression, Victor Ciorbea, l'Avocat du peuple, a retourné une fois de plus sa veste pour attaquer, ce vendredi 3 février, l'ordonnance d'urgence de modification du code pénal devant la Cour constitutionnelle...

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.